

Conduite préventive

Introduction

La conduite préventive correspond à une conduite qui permet d'éviter les accidents, peu importe l'état des routes, la façon de conduire d'autrui ou les autres dangers.

Les techniques de conduite préventive sont utilisées dans le but d'éviter les accidents – la prévoyance ainsi que la réaction face à une situation constituent la clé de la prévention des accidents.

En appliquant ces techniques, le conducteur préventif peut réagir face à toute situation, que la cause possible de l'accident soit l'erreur d'un autre conducteur, un piéton, ou tout autre scénario. Le conducteur préventif est constamment conscient de son environnement et est toujours prêt à réagir.

Une formation est nécessaire pour apprendre la conduite préventive. Il existe de nombreux programmes de conduite préventive offerts par l'entremise d'organisations privées. Les entreprises qui réussissent à créer une culture de conduite préventive affichent les meilleurs résultats sur les plans de la prévention des accidents, de l'efficacité et de la rentabilité. La prévention des accidents est le meilleur moyen de maintenir vos dépenses à la baisse, votre productivité à la hausse et votre entreprise sur le bon chemin.

Un programme de conduite préventive efficace comprend des modules de formation sur :

- la formule de prévention des accidents;
- les conditions difficiles;
- les situations de conduite spécifiques.

Nous avons préparé une série de trois guides Prévention des sinistres qui couvrent ces sujets. Vous pouvez les utiliser pendant des réunions portant sur la sécurité pour montrer à vos conducteurs des notions qui les aideront à éviter les accidents. Chacun de ces guides comprend un scénario de discussion dans lequel les notions sont appliquées.

Les guides représentent une introduction à la conduite préventive et ne peuvent remplacer un programme complet de formation sur la conduite préventive.

Les assurances Federated distribuent le présent bulletin de prévention des sinistres à titre de service pour ses titulaires de police et leurs conseillers commerciaux. L'information qui y est donnée est de nature générale et pourrait ne pas s'appliquer à votre province. Au moment d'élaborer des formulaires et des procédures pour votre entreprise, vous devriez demander conseil à des conseillers juridiques ou commerciaux indépendants. Les recommandations données dans le présent bulletin ont pour but de réduire les risques de sinistres, mais ne doivent en aucun cas être interprétées comme des moyens servant à éliminer les risques de sinistres.



La sécurité de votre entreprise en tête